



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73.36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Clermont-Ferrand, le 15 SEPTEMBRE 2013

**À Mr Gérard DUBOT, Commissaire Enquêteur,
Mairie de Saint-Clément de Valorgues
Le Bourg
63660 Saint-Clément-de-Valorgue**

Objet : Enquête Publique «PROJET ÉOLIEN DE ST-CLEMENT-DE-VALORGUE (63)»

Monsieur le Commissaire – Enquêteur,

L'association LPO Auvergne, dont les statuts sont dédiés à la protection des oiseaux et de la biodiversité, a pris connaissance de l'ensemble des documents de l'étude d'impact réalisée pour le projet éolien de Saint-Clément de Valorgues, et en particulier de l'étude sur l'avifaune.

Après une recherche d'informations complémentaires que nous détaillons ci-dessous, notre association émet un avis NEGATIF sur ce projet éolien qui ne prend pas en compte certains éléments importants pour la biodiversité. Nos conclusions seront détaillées après l'exposé des nouveaux éléments scientifiques recueillis et l'analyse de l'étude d'impact.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire -Enquêteur, l'expression de nos salutations

**Chantal Guélin
Présidente de la LPO Auvergne**



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73.36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Éléments d'information complémentaires

Notre association gère une base de données en ligne (www.faune-auvergne.org) regroupant plus de 1500 observateurs naturalistes et plus de 1 600 000 données scientifiques.

L'interrogation de la base a été effectuée (à la date du 8 septembre 2013) sur la surface d'un rectangle comprenant l'aire d'étude rapprochée, mais beaucoup plus petit que l'aire d'étude élargie (voir annexe 1).

2196 données concernant l'avifaune sont disponibles (84 espèces dont 76 nicheuses). Ces données ont été obtenues par quatorze observateurs différents.

Nous constatons que :

- notre base de données comporte bien sûr des observations de 2012 et 2013, plus récentes (l'étude d'impact a été effectuée en 2010-2011).
- Elle inclue également de nombreuses espèces nouvelles dont certaines sont patrimoniales et susceptibles de permettre de réévaluer la richesse de la biodiversité du site.
- Elle ne contient pas neuf espèces recensées pendant l'étude d'impact : gobemouche noir, Bondrée, Autour, Mésange boréale, Busard saint-martin, Milan royal, Faucon pèlerin, faucon hobereau, circaète (ces dernières étant incluses dans un périmètre plus large). Nous pourrions les rajouter dans nos listes.

La biodiversité totale

La biodiversité totale n'est pas nettement définie dans l'étude d'impact : si nous avons bien compris, il faudrait additionner le nombre d'espèces nicheuses (36 à 47 selon les documents), et les observations de migrateurs (20 espèces, parmi lesquelles au moins une dizaine sont aussi nicheuses). Les données issues du col de Barracuchet sont (mais avec raison), incluses dans la liste. De plus, les zonages sont complexes à manier.

Mais la diversité totale doit donc être environ de 60 espèces dans cette étude d'impact.

Notre propre évaluation globale de la biodiversité de l'avifaune est évidemment plus élevée que celle notée dans l'étude d'impact limitée dans le temps : notre base de données chiffre le **nombre total d'espèces du site à 84.**

Nous pouvons rajouter à ce chiffre les neuf espèces contactées par le bureau d'études Alter-Eco, ce qui amène à 93 espèces, chiffre à considérer comme minimal au vu de la faible prospection du secteur. De plus, il faudrait rajouter les espèces migratrices notées par la LPO Loire à Barracuchet, site très proche.

Au total, nous pouvons penser que le secteur accueille sur l'année une CENTAINE D'ESPECES, soit presque le double de ce qui est noté dans l'étude d'impact.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Les espèces nicheuses

L'étude d'impact, réalisée sur un temps limité, avec des moyens limités, relève selon les documents, entre 36 espèces nicheuses (30 notées par IPA et 6 espèces à grands cantons) et 47 espèces nicheuses (dont 14 à grands cantons). La notation du gobemouche noir comme nicheur nous semble une erreur du bureau d'études, vu qu'il s'agit de la période de migration, et que l'espèce n'a jamais niché dans le département du Puy-de-Dôme.

Nos observations permettent de montrer qu'en réalité, 75 espèces au minimum sont nicheuses sur le secteur (Annexe 3, dans laquelle il faut enlever le petit gravelot, donnée atypique de bordure du carré).

Nous pourrions rajouter à ces 75 espèces la liste des six espèces supplémentaires – au minimum - notés nicheuses par Alter-Eco , données absentes de notre base : Bondrée apivore, Autour des palombes, Mésange boréale, Busard saint-martin, Milan royal, faucon hobereau.

**Nous arrivons donc à plus de 80 espèces nicheuses,
soit presque le double de l'évaluation de l'étude d'impact.**

Ce niveau de biodiversité est très élevé pour un secteur d'altitude, ce que la notice d'impact ne fait pas clairement ressortir.

Bien sûr, l'étude d'impact qui se déroule sur une période assez brève, avec une prospection qui a ses limites, a surtout recensé le cortège des oiseaux nicheurs communs, les espèces les plus rares étant par définition bien souvent plus ardues à observer, mais ce sont les espèces discriminantes dans ce type d'analyse. Nos propres recherches font apparaître des espèces supplémentaires qui méritent d'être décrites (Pour ces espèces, nous fournissons en annexe le texte de notre Atlas régional).

– la Gelinotte des bois :

Observée en août 2012 à moins d'un kilomètre de la limite du périmètre rapproché, c'est un évènement ornithologique marquant au niveau régional. Mascotte du Parc Livradois-Forez, cette espèce extrêmement discrète a donc été (re)trouvée dans le massif forestier concerné par le projet éolien. Malgré l'aspect ponctuel de cette observation effectuée par B. Corbara (http://www.faune-auvergne.org/index.php?m_id=54&id=1418725), cela souligne une insuffisance de l'étude dans le domaine des milieux forestiers. La gelinotte est une espèce indicatrice des forêts naturelles, de grandes surfaces, avec une tranquillité indispensable. On peut considérer que le Forez (notamment le secteur Saint-Anthème / Saint-Clément de V.) constitue le DERNIER bastion auvergnat de l'espèce, extrêmement menacée. Elle se situerait dans les cases colorées en rouge du tableau 6 de l'étude d'impact. **L'impact du projet éolien sur cette espèce n'est donc pas évalué.**



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

– le Venturon montagnard, le Tarin des aulnes

Là encore, il s'agit de deux espèces de forêts de montagne suffisamment rares en Auvergne pour être signalées. Elles sont le témoin de la richesse de la biodiversité forestière. Au final, la forêt dans laquelle sera percé les clairières et implanté les éoliennes est donc riche.

L'absence de la **Chouette de Tengmalm** pose question. C'est une espèce difficile à repérer (comme la gelinotte), à effectifs variables selon les années. Malgré cinq recherches effectuées par Alter-Eco, sa présence sur le site ne dépend peut-être que de recherches supplémentaires et d'un peu de chance.

Des naturalistes de l'association se sont rendus sur place (D. Vigier, comm.pers.) pour expertiser le milieu : si le site lui-même (périmètre restreint) n'accueille probablement pas cette espèce (?), l'ensemble des milieux périphériques est particulièrement favorable, dès 2 à 300 mètres de distance du site restreint.

Nous sommes surpris par l'étude qui prétend que l'espèce ne peut pas se passer de hêtres : elle se reproduit régulièrement dans les sapinières du Livradois tout proche, en pleine forêt de sapins, comme le Pic noir qui lui fournit ses loges.

Nos conclusions

Oiseaux nicheurs

L'étude d'impact est convenable, mais limitée dans le temps. **Or la découverte de la gelinotte des bois et d'autres espèces d'oiseaux des sapinières âgées pose des questions très importantes sur l'impact du projet.**

Même si l'étude argue du fait que ces milieux sont très présents dans la région et que les espèces concernées peuvent se « délocaliser », il nous semble que pour la Gelinotte au moins, espèce très sédentaire, cette argumentation ne tient pas. Le dérangement et la fragmentation de ces milieux forestiers est en effet une des premières causes de raréfaction de la gelinotte.

L'argument de « délocalisation » n'est valable que si l'on considère que les milieux adjacents sont vides de telle ou telle espèce, permettant le déplacement des individus. Si c'est le cas – et cela reste à prouver – cela ne donne que plus de valeur à l'observation des espèces rares sur le site.

D'une manière générale, les milieux forestiers si originaux du Forez que sont les vieilles sapinières sont les oubliés de cette étude : la DREAL donne un avis sur les tourbières, mais ne parle pas des milieux forestiers.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Nous pensons qu'une stratégie de conservation des milieux, notamment dans un parc naturel régional, ne peut pas se concevoir uniquement sur la protection de micro-sites comme les tourbières. Actuellement, aucune politique globale de conservation des sapinières et forêts âgées ne semble être imaginée par les collectivités et décideurs, et la LPO a pour mission d'alerter sur ce grave oubli.

Bien sûr, les crêtes de montagne sont souvent aussi les zones forestières les plus intéressantes, car difficile d'accès pour l'exploitation forestière, ce qui par conséquent laisse se développer des peuplements forestiers très intéressants: si le projet éolien avait été implanté dans un de ces déserts biologiques que sont les plantations de Douglas, nous aurions été extrêmement satisfaits.

Aucune mesure compensatoire n'est prévue sur l'aspect forestier : la maîtrise foncière de parcelles suffisamment importantes de ces vieilles forêts auraient , au minimum, pu être proposée (avec une compensation d'une valeur de 1 à 2, comme cela devient la norme). D'une manière générale, seules des mesures de réduction de l'impact sont mises en avant, ce qui n'est pas satisfaisant : cela laisserait penser qu'aucun milieu naturel n'est détruit ou modifié, ce qui est faux. C'est le premier élément bloquant.

Une autre problématique n'est pas abordée dans les études d'impact de projets éoliens : la sensibilité des rapaces nocturnes au bruit des éoliennes (chevêchette, Tengmalm) . Même si ce sujet peut paraître mineur, l'absence d'éléments milite, par précaution, en faveur d'une politique forestière avec des zones de quiétudes.

Oiseaux migrants

Les voies migratoires sont bien identifiées dans le rapport, mais les mesures compensatoires, validées par l'autorité administrative, ne sont absolument pas convaincantes par manque de garanties sur leur mise en œuvre :

- Peut-on imaginer que la détection d'un vol d'oiseaux migrants permettra d'arrêter les éoliennes (avec leur inertie) dans un temps suffisamment bref ??
- Les impératifs économiques supporteront-ils cette contrainte, notamment au moment des grands passages migratoires où les vols d'oiseaux sont nombreux ? (qui décide et comment ? Sur quels critères ? Dans quel délai?)

Aucune garantie n'étant fournie, c'est le second facteur bloquant



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73.36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Quant à l'étude de mortalité, son intérêt scientifique est limité, et son intérêt local nul : peut-on penser que les promoteurs démonteront leurs éoliennes si cette mortalité s'avère excessive ?

Les rapaces nicheurs locaux ne sont pas réellement pris en compte, eux non plus, dans l'analyse.

Enfin, nous observons que le **cumul des deux projets** : celui de Gumières (42) et celui de Saint-André de Valorgues (63), construit un double rideau d'éoliennes sur une largeur assez conséquente, et cela sur la **principale voie de migration du secteur Forez. C'est le troisième élément bloquant.** Il est lié à la situation même du projet de Parc.

L'ensemble de ces éléments nous conduit à émettre un avis NEGATIF sur le projet.

LPO Auvergne, 15 septembre 2013

Rédacteur, F. GUELIN avec l'aide de Dominique VIGIER, Pierre Tourret, Jean-Jacques Lallemant, Pierre Coufleur, J.C. Gigault.

Remerciements à l'ensemble des observateurs du réseau FA qui ont permis ce diagnostic efficace et rapide.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

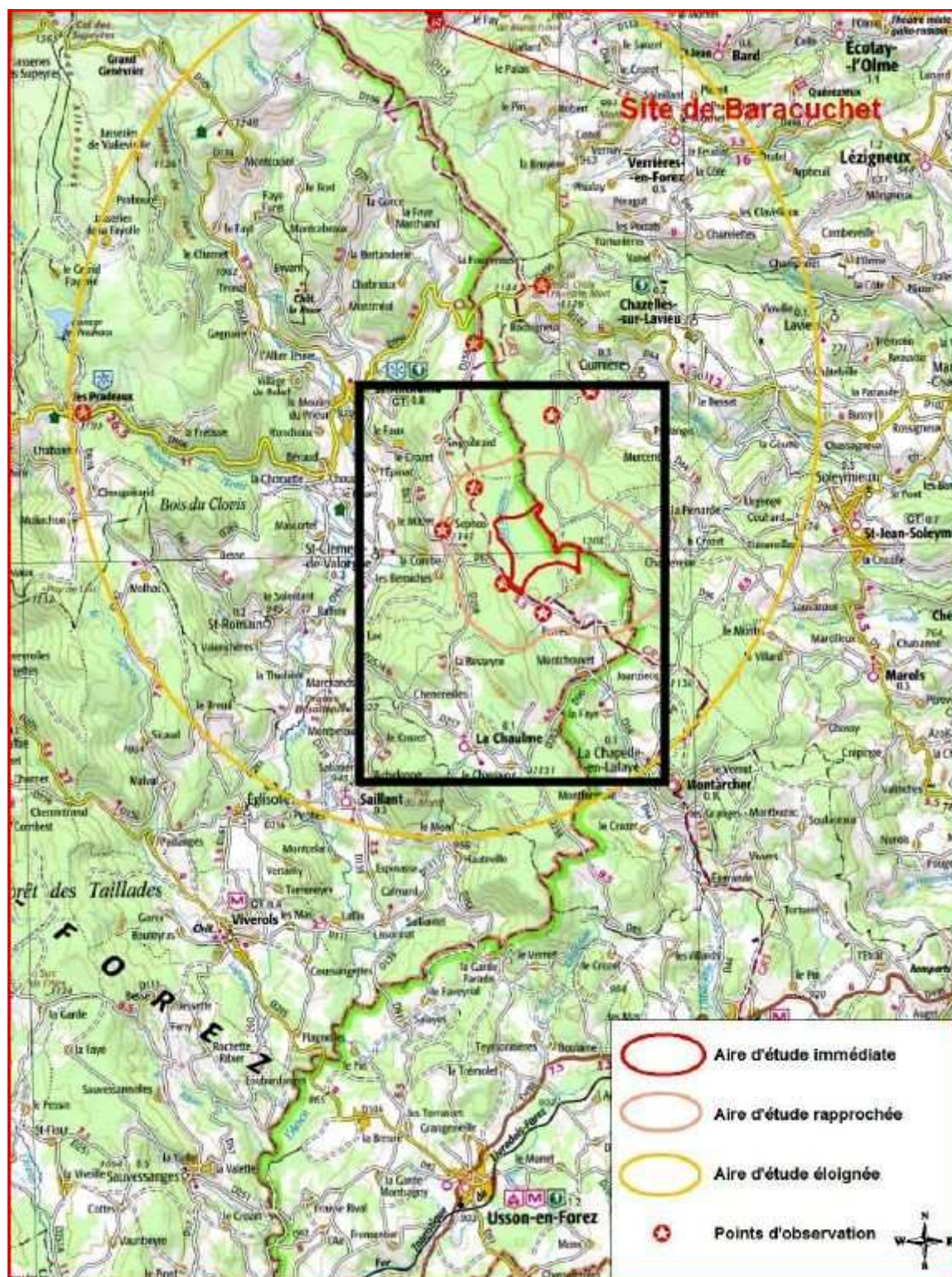
Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

ANNEXE 1: Surface de recueil des données issues de l'interrogation de la base LPO Faune-Auvergne



Coordonnées géographiques délimitatives : 45,47/3,916 et 45,53/3,98



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

ANNEXE 2 : liste complète des 84 espèces du carré , avec le nombre de données
extraction base www.faune-auvergne.org sept. 2013

NAME_SPECIES	Nb de données		
Pinson des arbres	180	Martinet noir	10
Mésange noire	146	Pigeon colombin	10
Fauvette à tête noire	145	Bergeronnette des ruisseaux	9
Rougegorge familial	129	Tarier pâtre	8
Grive musicienne	114	Tourterelle turque	8
Merle noir	114	Tarier des prés	7
Pouillot véloce	92	Tarin des aulnes	6
Pigeon ramier	82	Faucon crécerelle	6
Troglodyte mignon	78	Epervier d'Europe	5
Grive draine	63	Roitelet à triple bandeau	5
Roitelet huppé	60	Mésange à longue queue	5
Mésange huppée	58	Corbeau freux	4
Geai des chênes	51	Pie bavarde	3
Mésange charbonnière	50	Pie-grièche écorcheur	3
Bruant jaune	48	Pic vert	3
Corneille noire	48	Engoulevent d'Europe	2
Accenteur mouchet	46	Etourneau sansonnet	2
Rougequeue noir	45	Bondrée apivore	2
Mésange bleue	44	Chouette hulotte	2
Pipit des arbres	35	Linotte mélodieuse	2
Bouvreuil pivoine	34	Venturon montagnard	2
Grimpereau des bois	34	Grand Corbeau	2
Chardonneret élégant	34	Pigeon biset domestique	2
Buse variable	30	Héron cendré	2
Rougequeue à front blanc	29	Milan royal	2
Bergeronnette grise	23	Gélinotte des bois	1
Bec-croisé des sapins	22	Pouillot siffleur	1
Mésange nonnette	22	Pouillot fitis	1
Serin cini	21	Pinson du Nord	1
Fauvette des jardins	19	Petit Gravelot	1
Pic épeiche	19	Nom espèce	1
Sittelle torchepot	19	Busard Saint-Martin	1
Coucou gris	18	Hypolais polyglotte	1
Grimpereau des jardins	16	Caille des blés	1
Fauvette grisette	15	Chevalier culblanc	1
Alouette lulu	14	Hirondelle de rochers	1
Moineau domestique	13	Cincle plongeur	1
Verdier d'Europe	12	Grue cendrée	1
Hirondelle rustique	11	Grosbec casse-noyaux	1
Hirondelle de fenêtre	11	Grive litome	1
Pic noir	11	Grèbe castagneux	1
Bécasse des bois	11	Gobemouche gris	1
		Merle à plastron	1



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Annexe 3 :
Les 75 espèces nicheuses
Code atlas disponibles
Sur www.faune-auvergne.org

NAME_SPECIES	Meilleur code Atlas
Accenteur mouchet	5
Alouette lulu	6
Bec-croisé des sapins	50
Bécasse des bois	5
Bergeronnette des ruisseaux	8
Bergeronnette grise	5
Bondrée apivore	6
Bouvreuil pivoine	5
Bruant jaune	5
Buse variable	4
Caille des blés	3
Chardonneret élégant	6
Chouette hulotte	2
Cincle plongeur	2
Corbeau freux	2
Cornille noire	5
Coucou gris	5
Engoulevent d'Europe	5
Epervier d'Europe	2
Etourneau sansonnet	2
Faucon crécerelle	2
Fauvette à tête noire	8
Fauvette des jardins	8
Fauvette grisette	5
Geai des chênes	8
Gélinotte des bois	2
Gobemouche gris	3
Grand Corbeau	2
Grimpereau des bois	5
Grimpereau des jardins	5
Grive draine	8
Grive litorne	2
Grive musicienne	5
Grosbec casse-noyaux	4
Hirondelle de fenêtre	7
Hirondelle de rochers	19
Hirondelle rustique	7

Hypolaïs polyglotte	2
Linotte mélodieuse	5
Martinot noir	7
Merle noir	8
Mésange à longue queue	2
Mésange bleue	50
Mésange charbonnière	7
Mésange huppée	8
Mésange noire	8
Mésange nonnette	50
Moineau domestique	7
Petit Gravelot	2
Pic épeiche	5
Pic noir	5
Pic vert	3
Pie bavarde	2
Pie-grièche écorcheur	2
Pigeon biset domestique	7
Pigeon colombin	5
Pigeon ramier	6
Pinson des arbres	8
Pipit des arbres	50
Pouillot fitis	2
Pouillot siffleur	3
Pouillot véloce	5
Roitelet à triple bandeau	50
Roitelet huppé	50
Rougegorge familier	8
Rougequeue à front blanc	8
Rougequeue noir	8
Serin cini	5
Sittelle torchepot	8
Tarier des prés	3
Tarier pâtre	5
Tarin des aulnes	4
Tourterelle turque	6
Troglodyte mignon	8
Venturon montagnard	5
Verdier d'Europe	5



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Annexes : Textes sur les espèces sensibles.

Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*)

http://www.faune-auvergne.org/index.php?m_id=508&frmSpecies=184&y=-1

Directive oiseaux : -

Protection nationale : Non

Directive habitat : -

UICN : -

Liste rouge nationale : -

ZNIEFF : Non

Répartition régionale

La Gélinotte est un peu l'«oiseau-mystère» permanent pour les auvergnats : La «Poule des coudriers» est réputée pour être très difficile à repérer et, en Auvergne, elle ne fait pas exception ! Ses bastions se trouvent en Scandinavie et dans les pays de l'est de l'Europe. En France, elle est présente essentiellement dans l'Est (Vosges, Jura, Alpes) et a été retrouvée dans les Pyrénées. La carte Atlas montre un seul carré (indice « possible ») correspondant à une observation unique le 26 mars 2002 dans le Forez à St-Anthème-Prabouré (3 individus) ! Il faudra donc ressortir des archives les rares données antérieures pour pouvoir cerner le statut de l'espèce en Auvergne. Dans notre région, des données anciennes attestent de sa présence au XIX^{ème} siècle dans le Puy-de-Dôme (Sancy, Forez, gorges de la Sioule) et le Cantal (Puy Mary et Plomb du Cantal). Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, la Gélinotte n'est notée que dans le Forez : 1 donnée en août 1945 (Berthet, 1948) et 3 données au col des Pradeaux en 1960 – Lecordix, in CORA, 1977). En 1978, elle est « redécouverte » sur les limites des départements du Puy-de-Dôme et de la Loire et apparemment trouvée nicheuse côté Loire (J. et D. Neyret, mais données détaillées non publiées, in Piechaud, 1988), sur un secteur bien délimité. Au nord du Forez, mais en continuité biogéographique, des observations sont effectuées dans les Bois Noirs (sur les limites du département de l'Allier) notamment un individu entraperçu (donnée non validée) en 1981 près de Lavoine-03, et le 01/11/1986 à St-Priest-la-Prugne, mais côté Loire (42) par E. Piéchaud. Des données récentes sans plus de précision sont signalées dans les Monts du Forez, et les Bois Noirs (42) dans l'atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes (David, in CORA, 2003). En conclusion, aucune donnée valide n'existe donc dans l'Allier au sens strict. La prospection du Forez au début des années 1990 par P. Tourret apporte la confirmation de la présence de l'espèce en période de reproduction (2 données en avril 1992 et mai 1993 à Valcivières et entre le Brugeron et Chalmazel). Une observation sans suite est faite en Chaîne des Puys le 17 mars 1991 (2 individus, Amblard, non publié). Dans le même temps, une observation de 2 individus est effectuée dans le Sancy (zone forestière de la Tour d'Auvergne – la Bourboule – le Mont-Dore) le 13 mars 1992 (Ruef, non publié). Des observations probables laissent soupçonner sa présence dans le Sancy en 2002 et 2003.

Enfin, deux données sont reprises dans la « Liste commentée des oiseaux d'Auvergne », en bordure des gorges du Chavanon à Lastic (63) : 1 le 23/10/1994 et 1 le 23/10/1999 (O. et S. Gimel, non publié). Une seule, la seconde, est valide (23/10/1999), la première est une erreur. **La dernière mention datée du 27 août 2012 à Saint-Clément-de-Valorgue dans le Forez (63).** Aucune observation documentée n'a pour l'instant été réalisée en Haute-Loire, non plus que dans le Cantal. Les données homologuées et fiables obtenues depuis 1980 (soit 27 ans), au nombre de 7 seulement (!) démontrent l'extrême difficulté à recenser ce gallinacé (que même la plupart des chasseurs ne connaissent pas). En fait, la rencontre se fait la plupart du temps par chance. Remarquons au passage que jamais cette espèce n'a été notée chanteuse dans notre région : tous les contacts sont accidentels (en marchant dessus, pratiquement). Seul le Puy-de-Dôme présente donc un reliquat de population de Gélinotte.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73.36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Ecologie et habitat

Habitant les forêts les plus « naturelles » et tranquilles (taillis sous futaie, forêts jardinées de montagne), essentiellement en altitude actuellement, elle est sédentaire, et globalement en voie de diminution en France (exception faite de zones très localisées, Dronneau, in Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999). Là où nous possédons quelques rares données régionales, le milieu de vie (ne parlons pas de milieu de reproduction, jamais prouvée en Auvergne depuis 50 ans !) est tout à fait particulier. Etant assez sédentaire, cette espèce peine peut-être à conquérir de nouveaux espaces, et elle se trouve donc logiquement sur des secteurs qui sont forestiers depuis des siècles (ce qui exclut des secteurs comme la Chaîne des Puys, où sa « non-observation » malgré une prospection ornithologique assez importante est remarquable). Ces secteurs forestiers « anciens » doivent avoir une surface conséquente de plusieurs milliers d'hectares, seule garantie de conservation d'une population, même relictuelle. La pratique forestière doit être très naturelle, le mot-clé étant « diversité » : diversité des structures (la futaie jardinée étant l'idéal, comme dans le Jura) diversité des essences (feuillus et conifères mélangés) et des âges (de la lande à la futaie), diversité du sous-étage, pour l'alimentation frugivore (noisetiers, sureaux, sorbiers, alisiers, framboisiers, myrtilles ...). Enfin, la tranquillité du site est importante : il s'agit donc souvent de secteurs peu exploités au niveau forestier, avec un tourisme diffus ou bien canalisé.

Evolution des populations

En l'absence d'autres données, il est donc délicat de se prononcer sur une tendance des populations qui ne doivent pas, de toute façon et en restant sans doute optimiste, dépasser quelques dizaines de couples.

Menaces et mesures de conservation

Evidemment, la Gélinoite est typiquement une espèce « indicatrice » d'une certaine qualité de milieu forestier, avec une naturalité très forte qui n'échappe pas au naturaliste, mais que peu d'exploitants forestiers prennent en compte. La déprise agricole, en un sens, ne peut qu'être favorable à de tels oiseaux, en remettant en liaison des zones forestières disjointes, en créant des zones arbustives de transition. Elle est aussi considérée en expansion dans le Haut-Dauphiné suite au retour de la forêt consécutif à l'exode rural et à la diminution des piégeages d'oiseaux (Guillet, in Parc National des Ecrins & CRAVE, 1999). Par contre, l'exploitation forestière, qui modifie ses pratiques, peut être un problème extrême pour la Gélinoite : les secteurs de présence actuels, s'ils sont orientés vers la gestion en futaie, si de nouvelles pistes d'accès sont mises en place, pourraient voir la disparition de l'espèce. La priorité doit donc être mise sur l'information des exploitants forestiers privés et publics, pour la préservation des zones privilégiées (voire pour une amélioration de leur gestion, comme il se fait déjà dans certains départements de l'est qui créent des « zones à gélinoite »), d'autant plus que derrière la Gélinoite, se cache un cortège d'espèces qui habitent les mêmes milieux : Pic noir, Chouette de Tengmalm... La pratique du ski de fond hors piste (ou des raquettes), en développement actuellement, n'est pas forcément une bonne nouvelle non plus pour cette espèce très farouche.

François Guélin (mise à jour 12/01/2013)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73.36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Venturon montagnard (*Serinus citrinella*)

http://www.faune-auvergne.org/index.php?m_id=508&y=-1&y_start=2004&y_stop=2013&speciesFilter=&frmSpecies=507&frmDisplay=Affichez

Directive oiseaux : -

Protection nationale : Non

Directive habitat : -

UICN : -

Liste rouge nationale : -

ZNIEFF : Non

Répartition régionale

En Auvergne, les résultats de l'enquête montrent la rareté du Venturon avec des indices relevés sur à peine 3% des carrés, à partir de seulement trente-trois observations. Ils confirment aussi une répartition nettement orientale avec une présence dans les massifs du Mézenc (43) et du Forez (63) surtout, plus quelques rares notes provenant du massif de la Margeride (15/43/48). Il semble avoir disparu du haut Livradois et jamais aucune présence régulière n'a été prouvée dans les massifs occidentaux (Aubrac, Cantal, Cézallier, Sancy et chaîne des Puys). Ceci dit, le Venturon n'est pas un oiseau facile à contacter. L'espèce mériterait de plus amples efforts de prospection et de connaissance alors qu'une contraction de sa répartition régionale semble engagée.

Ecologie et habitat

Le Venturon montagnard est associé aux lisières forestières supérieures, les clairières entre 900 et 1 600 m. Les boisements clairs, comme certaines pinèdes à pins sylvestres du haut Forez, des tourbières partiellement boisées de bouleaux et de Saules, le retiennent aussi. Le biotope privilégié semble être les lisières supérieures des sapinières et des pessières.

Phénologie et biologie de la reproduction

Des mouvements de déplacements altitudinaux des venturons auvergnats doivent exister. Ils ne sont pas documentés, car très peu de données sont collectées en hiver sur les massifs. Quelques venturons ont été vus lors de comptages simultanés pendant la migration postnuptiale, hors des secteurs où il niche, mais c'est tout. Où vont, où sont nos venturons en hiver ? Le retour peut être précoce, avec des oiseaux vus dès février, à des altitudes de l'ordre de 1 300-1 500 m. Les premiers chants s'évalent de mi-février à mi-avril, suivant les sites et surtout les conditions météorologiques du printemps en question. Ils sont surtout entendus en mai et juin. Les derniers chants s'écoulent vers mi-juillet. Le cantonnement des reproducteurs attend avril, voire plus. La ponte aurait lieu courant mai. Les rares données prouvent une reproduction en juin. Seulement sept informations existent, collectées pendant cette enquête (n=4), ou avant (n=3). Durant l'enquête, la nidification a été prouvée au Col du Béal (Saint-Pierre-la-Bourlhonne, 63) avec un nourrissage le 20/06/2002 et à la Croix de Pecatta, massif du Mézenc (Les Estables, 43), avec un nid le 15/05/2002 et des juvéniles le 01/07/2005. Nous ne savons pas si une seconde nichée existe. Toujours est-il que dès septembre, les oiseaux se regroupent, vagabondent et commencent à apparaître hors des zones de nidification.

Evolution des populations

Au terme de ces sept printemps de prospection, le venturon montre un net recul par rapport au dernier atlas national. Sa carte de répartition donnait des indices sur toute la frange sud du département du Puy-de-Dôme et sur les marges sud et ouest de la Haute-Loire.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Il est difficile de savoir s'il s'agit d'un véritable recul ou d'un manque de prospection tant il est vrai que le venturon est mal connu d'une bonne partie des observateurs. Les populations avaient été estimées (Boitier, 2000) à moins de vingt couples dans l'Allier, 200 à 400 en Haute-Loire et 100 à 300 dans le Puy-de-Dôme. Elles étaient alors considérées comme stables.

Menaces et mesures de conservation

Vue l'extension de la forêt depuis le milieu du XIXème siècle, surtout sur nos régions montagneuses, il serait possible d'affirmer que tout va bien pour le Venturon montagnard en Auvergne. Pourtant l'hypothèse d'un recul en cours de l'espèce est probable. Il faudra qu'un jour une équipe, une personne se motive sur cette rareté régionale. Il y a quelques années, des contacts avec l'ONF ont permis d'apporter des conseils pour des aménagements simples sur des lisières d'une vaste plantation d'épicéas du Sancy. Quelques décennies seront nécessaires pour en observer les résultats. Au final, nous savons peu de choses sur cet oiseau montagnard en Auvergne.

Jean-Jacques Lallemant (2010)

Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*)

http://www.faune-auvergne.org/index.php?m_id=508&y=-1&y_start=2004&y_stop=2013&speciesFilter=&frmSpecies=501&frmDisplay=Affichez

Directive oiseaux : -

Protection nationale : Non

Directive habitat : -

UICN : -

Liste rouge nationale : -

ZNIEFF : Non

Répartition régionale

Ce petit fringille, largement répandu en hiver dans les quatre départements, ne niche a priori que dans trois zones de l'Auvergne que sont les monts Dômes et les monts du Forez pour le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire (1ère nidification prouvée en 1993 pour la Haute-Loire) d'une part et la partie sud de la Haute-Loire, en limite de la Lozère et de l'Ardèche sur le massif du Mézenc, d'autre part. Pendant les années de prospection Atlas, aucun indice certain de nidification n'a été noté. Pour le reste (indice probable) un couple avec juvénile volant est noté sur le Puy de Pariou (63) et des chanteurs cantonnés sont observés en période et milieux favorables dans la chaîne des Puys (63), la zone Sancy-Artense (63), le Forez et Livradois (63), les monts du Cantal (15), et la Margeride (43), le Mézenc (43, chanteurs et accouplements) et les hauteurs du plateau du Devès (43), sur sa partie occidentale notamment, avec des oiseaux chanteurs et en transports de matériaux en période favorable. L'observation de 2 oiseaux le 19/07/2007 à Saint-Privat-d'Allier peut faire penser à une possible nidification, proche du Devès. Les observations en période de reproduction se font généralement au dessus de 1 000 m d'altitude.

Ecologie et habitat

D'une manière générale, le Tarin des aulnes fréquente les forêts de conifères en période de nidification et l'Auvergne n'échappe pas à cette règle.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73.36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Les sites sur lesquels il est contacté, entre mi-avril et fin août, sont tous situés à des altitudes comprises entre 800 et 1 400 m et boisés en majorité d'épicéas et de sapins. Ces boisements, souvent récents (plantations à partir de 1950), pourraient être à l'origine de la nidification de l'espèce à partir des années 1970, période à laquelle une grande quantité d'épicéas a commencé à produire des cônes dans lesquels le Tarin trouve les graines qui constituent la base de son alimentation. L'hiver, le Tarin marque une préférence pour les bouleaux et les aulnes longeant les rivières dont il consomme les chatons, et ce quelque soit l'altitude.

Phénologie et biologie de reproduction

Nicheur rare, le Tarin des aulnes est noté toute l'année en Auvergne mais sa présence est nettement plus marquée pendant la migration et l'hivernage qui s'étend en moyenne de début octobre à mi-avril (Boitier, 2000). De fin avril à fin août, de nombreuses données d'individus chanteurs sont enregistrées dans les secteurs de montagne riches en conifères mais aucune donnée sur les paramètres de la reproduction n'est disponible en Auvergne.

Evolution des populations

Le peu de données récoltées depuis une trentaine d'années sur cette espèce ne permet pas d'obtenir une tendance d'évolution de l'effectif nicheur. Cependant, le nombre d'observations d'individus en période nuptiale a augmenté depuis 2000, probablement à mettre en lien avec le début des prospections atlas. La nidification est régulière depuis les premières mentions en 1973 dans l'Allier (Renault, 1972) et en 1978 dans le Mézenc (Faure, 1979), et plus récemment en Haute-Loire (Vigier, 1993), mais reste rare et localisée et dépend probablement de l'abondance de la fructification des épicéas et sapins.

Menaces et mesures de conservation

A priori le Tarin des aulnes ne semble aucunement menacé en Auvergne même si son statut est mal connu. Il reste un nicheur rare, moins de 1 000 couples en France, qui fréquente des milieux naturels très peu prospectés par les naturalistes. La seule certitude c'est que la présence en grand nombre de boisements résineux dans les secteurs d'altitude lui est favorable, ainsi que l'exploitation forestière qui crée des milieux qui lui sont favorables (Dronneau, in Rocamora & Yeatman-Berthelot 1999). La population ne semble donc pas limitée quant à son expansion géographique et numérique. Un petit bémol toutefois, il faut désormais compter sur le réchauffement climatique qui serait plutôt favorable à une remontée vers le nord de l'aire de répartition, nos tarins nicheurs étant en limite sud de cette aire.

Fabrice Landré (2010)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*)

Directive oiseaux : -

Protection nationale : Non

Directive habitat : -

UICN : -

Liste rouge nationale : -

ZNIEFF : Non

Population régionale : 100 couples

Population nationale : 1 500-2 000 couples

Population européenne : 36 800-70 900 couples (Russie exceptée)

Répartition régionale

En Auvergne la Chouette de Tengmalm montre une répartition très inégale, liée à son habitat. Elle est surtout présente dans la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. Ses bastions principaux se situent dans les monts du Livradois (7 carrés, nombreuses données), ceux de la Margeride (4 carrés, 15 données), et la chaîne des Puys (2 carrés, nombreuses données). Les résultats pour les monts Dore (1 carré, 1 donnée) et les monts du Forez (1 carré, 2 données) ne reflètent sans doute pas, au moins pour le Forez, la réalité de son implantation. Dans la Haute-Loire, elle niche également dans le nord du Devès (région de Fix-Saint-Geney, 1 carré, 6 données), ainsi qu'à l'est, dans le massif du Felletin (1 carré, 2 données). Elle n'est connue dans le Cantal que de la Margeride (2 carrés, 4 données), et serait à rechercher dans les monts du Cantal et le Cézallier, où il existe 3 données des années 1985, 1992 et 1993. Dans l'Allier, elle ne trouve ses habitats de prédilection que dans les monts de la Madeleine et les Bois Noirs, où les dernières données sont de 1992. Elle n'y a pas été contactée lors de la présente enquête. Cette répartition correspond donc pratiquement à l'ensemble des grandes zones boisées de montagne.

Ecologie et habitat

La Chouette de Tengmalm vit dans les forêts âgées et froides, à partir de 800/900m d'altitude dans la chaîne des Puys et les Bois Noirs, et de 1 000 m dans les autres secteurs. Dans la Margeride, elle se reproduit à 1 300 m et des chanteurs ont été entendus à 1 350 m. Elle utilise pour nicher les loges que le Pic Noir (*Dryocopus martius*) creuse dans le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et le Sapin blanc (*Abies alba*) principalement. Ce sont donc les hêtraies plus ou moins mêlées de conifères (qui leur offrent le couvert nécessaire lors du repos diurne), ainsi que les sapinières d'altitude, qui constituent ses habitats en Auvergne. Son absence de certains sites, a priori favorables, peut localement s'expliquer par la présence de la Chouette hulotte (*Strix aluco*), qu'elle évite (Pedroli et al., 1975 ; Mikkola, 1983 ; Dejaifve et al., 1990, obs. pers.). Les massifs forestiers auvergnats offrent de nombreuses possibilités de nidification à la petite chouette, qui établit ses territoires au gré de la présence des loges, inégalement réparties. Ceux-ci peuvent ainsi être séparés de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres (en 2007, dans une petite hêtraie du Livradois, 2 nids occupés étaient distants de 40 m).

Strictement nocturne, elle chasse en forêt, ainsi que dans les clairières et les lisières. L'analyse (par P. Bayle) de pelotes de réjection et débris de fonds de nids, récoltés sur plusieurs années dans le Livradois, a permis d'identifier 204 de ses proies.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73.36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Celles-ci étaient composées de micromammifères pour plus de 90% : Campagnols (près de 33 %), Mulots (28 %), Musaraignes (27 %), Lérots (2,5 %), auxquels s'ajoutent quelques oiseaux, du Roitelet au Merle (6,5 %), insectes (Bousiers) (2,5 %) et Grenouilles (0,5 %).

Phénologie et biologie de la reproduction

La Chouette de Tengmalm est réputée sédentaire. Si cela est vrai pour les mâles qui restent plus ou moins sur leur territoire toute l'année, les femelles et les jeunes sont, quant à eux, très mobiles, se livrant, comme les opérations de baguage l'ont montré dans d'autres régions (Korpimäki, 1981 ; Baudvin et al., 1985 ; Ravussin et al., 1993 ; Schwerdtfeger, 1994), à des déplacements sur des distances parfois importantes, pouvant prendre certaines années un caractère invasif (Ravussin et al., 2001). Ces révélations remettent en question, pour certains (Ravussin et al., 2001), la notion de "relique glaciaire" souvent avancée pour expliquer la présence de l'espèce hors des régions boréales (Mebs & Scherzinger, 2006).

La reproduction est fortement liée aux fluctuations des populations de micromammifères et prend donc un caractère cyclique, bien étudié notamment dans les forêts de Finlande par Korpimäki (1981). Le nombre de nidifications tentées est ainsi très variable d'une année à l'autre : sur une vingtaine de territoires suivis dans le Livradois, l'écart va par exemple de 1 seule (2004) à 22 (2007). Les femelles, attirées par les chants des mâles, ne se fixent sur leurs territoires pour se reproduire que si elles y trouvent les meilleures conditions à la nidification et notamment une cavité adéquate et une nourriture suffisamment abondante. Les couples ne sont, en principe, unis que pour la durée d'une saison et des mâles chanteurs peuvent ne pas trouver de partenaire. Les années de disette, ils sont, par ailleurs, moins nombreux à se manifester, moins assidus et certains territoires paraissent désertés. C'est parfois dans la dernière décade de décembre, souvent en janvier, que les mâles commencent à chanter et cette activité se prolonge jusqu'en avril et au-delà, pour les oiseaux qui n'ont pas encore commencé leur reproduction. Le mâle cesse en effet de chanter lorsque la ponte est déposée, soit parfois dès la fin février. Les nichées interrompues peuvent donner lieu à des pontes de remplacement, précédées d'une reprise du chant, que l'on peut alors entendre jusqu'à la fin juin (dans le Livradois la date extrême notée est le 2 juillet). La taille des pontes, n'ayant pas fait l'objet de contrôles, n'est pas connue pour l'Auvergne. La seule donnée disponible provient de la chaîne des Puys, où une loge, dans un hêtre abattu en avril 1996, contenait cinq œufs et deux jeunes poussins (Amblard, 1996). Dans le Livradois, sur 100 nichées présumées entamées, suivies entre 1992 et 2007, 69 ont échoué et 31 ont réussi, produisant au moins 58 jeunes à l'envol ou proches de l'envol, soit 0,58 jeune par nichée entamée et 1,87 jeunes par nichée réussie. De nombreux échecs sont dus à la prédation par la Martre (*Martes martes*), mais beaucoup d'abandons restent inexpliqués, peut-être liés, en partie, à une insuffisance de proies. En temps normal, l'envol des jeunes se produit en mai (fin avril pour les nichées les plus hâtives) ou en juin. Cependant les échecs étant fréquents, on trouve parfois des jeunes, issus de pontes de remplacement, encore au nid en juillet et en août (date extrême de l'envol du dernier jeune d'une nichée dans le Livradois : le 3 septembre 1993). Les nichées réussies observées ont produit de un à trois jeunes à l'envol. Ceux-ci restent dépendants des adultes et peuvent être entendus pendant les six semaines qui suivent leur sortie, période où ils s'éloignent plus ou moins du site de nidification. En dehors de la période de reproduction cette chouette est extrêmement discrète.

Evolution des populations

Les forêts d'altitude favorables à cette espèce sont reculées, froides, régulièrement enneigées en hiver et sont alors peu fréquentées par les observateurs. Ce qui peut expliquer que la Chouette de Tengmalm a été découverte aussi tardivement en Auvergne. De plus elle n'est pas si facile à contacter.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73.36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

C'est en 1979 que fortuitement, elle fut trouvée nicheuse dans la chaîne des Puys (Guelin, 1979 ; Mouillard, 1980), où elle devint, dès lors, régulièrement observée. Des prospections s'ensuivirent et l'utilisation de "la repasse" du chant au magnétophone notamment, permit, dans les années quatre-vingts, de confirmer les premiers contacts, ou de révéler sa présence, très ponctuellement, dans les différents massifs. Elle fut ainsi découverte en 1983 dans les Bois Noirs (Allier) (Piechaud, 1985), les monts du Forez (Puy-de-Dôme) et la Margeride (Cantal) (Brugiere & Duval, 1989). Dans la Haute-Loire, où existaient deux données très probables, l'une de 1977 dans les monts Breysse (G. & P. Cochet, in litt.), l'autre dans le Livradois en 1979 (Vigier, 1981), elle était à nouveau entendue dans le Livradois en 1984 (Vigier, in C.O.A., 1985), le nord Devès en 1986 (Brugiere & Duval, 1989), la Margeride en 1988 (G. & P. Cochet, in litt.). La reproduction ne fut prouvée qu'en 1993, dans le Livradois (Vigier 1995). Elle fut contactée en 1987 dans les monts Dore (Puy-de-Dôme) (Brugiere & Duval, 1989), en 1995 dans le massif du Felletin (Haute-Loire) (Pialoux, in litt.). Les données se sont ensuite multipliées, laissant penser à une augmentation de la population, mais l'engouement suscité à cette époque par sa recherche peut aussi expliquer cette progression. Le même constat a d'ailleurs été fait dans d'autres régions françaises (Ardennes, Vosges, plateaux de Lorraine et de Bourgogne, Morvan, Var, Pyrénées, Limousin), où, sensiblement à la même période, les connaissances sur la distribution de cette chouette ont fortement progressé. Peut-être faut-il y voir, comme l'écrit Dessolin (in Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994), l'effet combiné d'une réelle expansion de l'espèce vers l'ouest et le sud d'une part, et d'autre part une meilleure prospection, grâce à une plus grande connaissance de son chant et de sa biologie, ainsi qu'à un accès plus facile aux forêts de montagne. On ne dispose pas d'information ancienne indiquant sa présence en Auvergne. Olivier (1898) la soupçonnait dans les monts de la Madeleine (Allier), Cantuel (1949) écrivait que cette chouette était "rencontrée, mais rarement, dans l'Aveyron et la Haute-Loire", sans autre précision. Geroudet (1965) disait que "son nid serait à chercher dans le Massif Central".

L'extension et la transformation de la forêt française depuis le milieu du XIXème siècle sont souvent avancées pour expliquer l'expansion de la chouette, suivant en partie celle du Pic noir (Dessolin, in Yeatman-Berthelot & Jarry 1994 ; Joveniaux, in Rocamora & Yeatman-Berthelot 1999 ; Teyssier, in CORA 2003). En Auvergne le vieillissement de boisements convertis en futaies a certainement permis au pic, puis à la chouette, de s'installer dans certains massifs, comme la chaîne des Puys par exemple. Mais il existe aussi de très vieilles sapinières ou hêtraies-sapinières dans le Livradois et le Forez au moins, comme le montre la carte de Cassini (1775), qui sont occupées par le Pic noir depuis fort longtemps (Robert, 1827). L'accroissement de la surface forestière, consécutif aux différents épisodes de déprise agricole, s'est traduit principalement, en périphérie de ces vieilles futaies, par des enrésinements monospécifiques, lesquels ne sont guère ou pas du tout favorables à l'un ou l'autre de ces oiseaux, au moins pour ce qui est de leur reproduction. Et l'on ne peut, dans ce cas, rejeter complètement une présence ancienne de la Chouette de Tengmalm dans certaines forêts d'Auvergne, même s'il paraît difficile de croire qu'elle ait pu passer si longtemps inaperçue.

De nos jours la reproduction est régulière, avec les fluctuations importantes que nous avons évoquées et qui rendent l'estimation des effectifs hasardeuse. Les prospections, des études (Tourret, 1993 ; Gilard, 1995) et le suivi de certains massifs ont, en leurs temps, produit les chiffres suivants : Allier : de 1 à 5 couples. Puy-de-Dôme : environ 10 couples en chaîne des Puys, 1 à 5 dans les monts Dore, au moins 10 couples dans le Livradois, autant pour les Bois Noirs et le Forez. Haute-Loire : environ 10 couples en Margeride, 5 dans la région de Fix, 30 dans le Livradois, 5 à 10 dans le Felletin. Cantal : 1 à 5 couples en Margeride, quelques prospections depuis le début des années 2000 n'ont encore rien donné sur le massif du Cantal malgré des forêts propices autour du Plomb du Cantal ou du Puy Mary notamment. La population auvergnate peut donc « grossièrement » être évaluée à une centaine de couples (ou mâles territoriaux), ce qui est peu en regard de la population nationale, estimée entre 1 500 et 2 500 couples (Joveniaux, in Rocamora & Yeatman-Berthelot 1999).



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 auvergne@lpo.fr

www.lpo-auvergne.org

Mais ce chiffre pour la France doit sans doute être pris avec prudence car une estimation du CORA pour la Savoie (CORA, 2000), donne une estimation entre 500 et 1 000 couples pour ce seul département ce qui, du coup, ne donne pas la même importance à la population auvergnate.

Menaces et mesures de conservation

Le maintien de la Chouette de Tengmalm est essentiellement lié à la préservation de son habitat et des loges de Pic noir dont elle a besoin. L'exploitation traditionnelle des forêts, en futaie jardinée, lui offre les meilleures conditions et ce mode de gestion devrait être poursuivi et encouragé dans l'ensemble des secteurs favorables, accompagné de la conservation sur pied des arbres utilisés. L'inquiétude vient aujourd'hui de l'implantation du sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*), exploité en futaie régulière, qui gagne en altitude. Plus fréquemment qu'autrefois, des parcelles de vieilles sapinières sont coupées à blanc, puis replantées en Douglas, économiquement plus profitable à moyen terme. Pas plus que celles d'Epicéas (*Picea abies*), ces plantations n'offrent la possibilité aux pics de creuser leurs loges. En outre les vieilles hêtraies, souvent riches en cavités, disparaissent petit à petit de certains massifs, exploitées comme bois de chauffage. Il faudrait préserver dès maintenant celles qui restent et favoriser leur renouvellement. On peut à ce sujet saluer la collaboration de l'O.N.F., dont certains agents, sensibilisés à ces problèmes, ont commencé à mettre en application des mesures appropriées. Mais les forêts du domaine public ne représentent qu'une toute petite partie de la surface concernée. Le reste appartient à de nombreux propriétaires privés, qu'il est beaucoup plus délicat d'inciter à pratiquer des méthodes de gestion favorables aux oiseaux... Cela pourrait être entrepris peut-être en partenariat avec les responsables des Parcs Naturels Régionaux. Ces milieux doivent être préservés afin qu'ils conservent non seulement leur biodiversité mais aussi tout leur caractère et leur charme. Le changement climatique en cours, s'il venait bouleverser la structure végétale de la région, pourrait aussi contraindre, à terme, la petite chouette perlée à quitter les montagnes d'Auvergne, si elle n'y pouvait plus trouver de quoi satisfaire à ses exigences. Mais il est encore bien tôt pour le dire.

Dominique Vigier (2010)